



Le permis «option hauturière» pour quoi faire ?

Il permet de naviguer en mer au large, au-delà des 6 milles d'un abri, sans limitation de distance. C'est le seul titre officiel qui valide des connaissances et des savoir-faire de navigation de plaisance amateur. À ce titre, il intéresse aussi les pratiquants de la navigation à voile de croisière et toutes les personnes souhaitant louer un navire à l'étranger pour justifier de leurs connaissances.



À qui s'adresse le permis hauturier ?

Prérequis : pour se présenter à l'épreuve du permis «option hauturière», le candidat doit être majeur (18 ans révolus) et titulaire d'un des permis de conduire les bateaux de plaisance à moteur de base :

- permis mer «option côtière»
- permis A
- permis mer côtier



Le petit matériel nécessaire à la formation et à l'examen

Pour participer au cours et se présenter à l'examen, le candidat doit se munir du petit matériel suivant :

- 1 carte de navigation du SHOM n° 9999 (spéciale examen)
- 1 règle de navigation (du type CRAS ou Rapporteur breton ou Aviamarine, ou Plastimo, etc.)
- 1 compas à pointes sèches
- 1 crayon (ou porte-mine fin) type HB ou 2 B
- 1 gomme



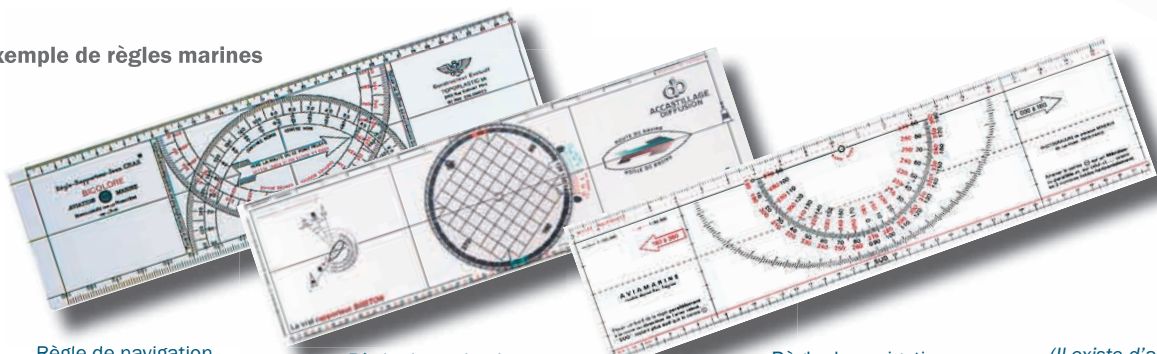
Carte Marine SHOM N° 9999 exigée pour se présenter à l'examen



Type de compas à pointe sèche

Fournisseurs (par Internet ou à Rennes : «Librairie du Voyage» 20 rue du Capitaine Dreyfus T. 02 99 79 68 47

Exemple de règles marines



Règle de navigation de type CRAS

Règle de navigation de type Rapporteur breton

Règle de navigation de type Aviamarine

(Il existe d'autres types de règles marines)



contact@permis-bateau-bretagne.fr
Site : <http://www.permis-bateau-bretagne.fr>

Salle de cours

Les cours ont lieu à Rennes (Cleunay). Les salles possèdent tout l'équipement pour les sessions de formation (paper-board, tableau, écran, vidéoprojecteur connecté à l'ordinateur portable, etc). Les dates, horaires de convocation et plan d'accès sont confirmés par courriel individuellement.



Le déroulement de la formation

- EN PRÉSENTIEL.

Les présentations multimédias alternent avec les exercices pratiques sur carte. Si nécessaire, le formateur agréé guide chaque candidat individuellement pour une bonne compréhension des exercices pratiques.

- EN LIGNE.

À l'aide de son identifiant et de son mot de passe, le candidat peut se connecter sur Internet dès qu'il en a l'opportunité et ainsi accéder à la partie FORMATION EN LIGNE du site [permis-bateau-bretagne.fr](http://www.permis-bateau-bretagne.fr). C'est une facilité supplémentaire mise à disposition du candidat sans supplément de prix, pour réviser à son rythme et aux horaires qui lui conviennent.

<http://www.permis-bateau-bretagne.fr>



Accès à l'espace formation en ligne

Le dossier d'inscription

En bas de page de la rubrique INSCRIPTIONS du site, téléchargez le dossier en ligne correspondant à la formation «extension hauturière».

Il comprend :

- une page pour l'inscription à la formation
- une page pour l'inscription à l'examen (extension hauturière). Collez les timbres fiscaux à l'emplacement des droits d'examen (38€). **Vous n'avez pas à payer les timbres correspondant aux droits de délivrance.**
- Joignez ;
 - l'original de votre permis option de base (côtière, permis A, etc.)
 - 1 photographie d'identité aux normes (éventuellement se reporter à l'information sur les normes dans la rubrique INSCRIPTIONS du site.
 - un chèque d'acompte correspondant aux 30% du montant de base de la formation.

Le solde du montant total de la réservation est payable le jour du premier cours en salle.

contact@permis-bateau-bretagne.fr
Site : <http://www.permis-bateau-bretagne.fr>

Programme

- savoir lire la carte marine
- faire le point par plusieurs relèvements ou gisements et porter ce point sur la carte
- calculer la variation, la dérive due au vent, la dérive due au courant, le cap au compas, le cap vrai, la route sur le fond, faire l'estime et faire valoir sa route.
- identifier les phares.
- être sensibilisé aux aides électroniques à la navigation ; usages et précautions
- effectuer un calcul de marée par rapport à un port principal par la règle des douzièmes.
- savoir interpréter de manière simple une carte météorologique marine et connaître les symboles utilisés.
- connaître le matériel de sécurité obligatoire au-delà de 6 milles.

L'épreuve théorique

L'interrogation du candidat porte sur les points suivants :

- une épreuve sur carte, notée sur 12
- un calcul de marée, noté sur 4
- deux questions sous forme de QCM (*) portant sur l'utilisation et les précautions d'usage des aides électroniques à la navigation, notées chacune sur 0,5
- deux questions de météorologie sous forme de QCM, notées chacune sur 1
- une question de réglementation sur le matériel de sécurité sous forme de QCM, notée sur 1.

Pour être reçu(e), le (la) candidat(e) doit obtenir une note minimum de 10, sachant que la note de l'épreuve sur carte ne doit pas être inférieure à 7. La durée de l'épreuve est de une heure trente minutes. Le (la) candidat(e) doit utiliser la carte spéciale d'examen n°9999 du Service hydrographique de la marine (SHOM).

Dates

Informations pratiques

Salle de cours

Vous recevez confirmation des dates de formations par courriel. (Dates, horaires, adresse, plan d'accès).

Convocation à l'examen

Vous recevez votre convocation à l'épreuve par courriel.

(Date, horaire, lieu et plan d'accès éventuellement).

À Rennes, l'examen a lieu dans la salle «PARLEMENT» de la DREAL (Direction régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement).

À Saint-Malo, l'examen a lieu dans une salle du bâtiment de la Marine marchande intra-muros.

**Consultez la page CALENDRIER du site Internet
pour connaître les dates des formations et examens**

(*) Questionnaire à choix et réponses multiples